

Zeitschrift: Monuments vaudois
Herausgeber: Association Edimento - pour le patrimoine
Band: 5 (2014)

Artikel: Du blé au vin : brève histoire du site des Moulins de Rivaz à Lavaux
Autor: Panigada, Alessandra
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1053402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du blé au vin

Brève histoire du site des Moulins de Rivaz à Lavaux

Alessandra Panigada

De nombreux Vaudois se souviennent encore des imposants bâtiments de la Minoterie Coop à Rivaz, qui, jusqu'en 2005, s'élevaient aux portes du Dézaley, aux pieds de la cascade du Forestay. Aujourd'hui, le site est occupé par un édifice plus discret, le Vinorama, lieu voué à la présentation et à la promotion des vins de Lavaux inauguré en 2010.

Dès le XV^e siècle, les rives du Léman près de la cascade du Forestay ont été caractérisées par la présence d'un moulin à farine, marquant l'entrée orientale du vignoble et demeurant presque inchangé jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il faut en effet attendre le seuil du XX^e siècle et le passage d'une activité préindustrielle à une exploitation moderne pour voir le site se transformer radicalement : en 1917, une société nouvellement créée, la Minoterie Coopérative du Léman (MCL), prend la place des anciens moulins et perpétue leur activité pendant des décennies encore.

La démolition des bâtiments de la minoterie en 2005 met un terme à plusieurs siècles d'industrie meunière. Le site est reconverti en lieu de découverte du vin, produit phare de la région, révélant la volonté des autorités locales de promouvoir une autre image de Lavaux, qui cette même année présente sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO (fig.1).

LES ANCIENS MOULINS

Il n'est pas aisé d'établir à quelle date un premier moulin est implanté sur le site de Rivaz. Le développement d'une telle activité préindustrielle, composante d'une économie rurale et domestique, est lié à la production céréalière d'une région ainsi qu'à son réseau hydraulique. Dès le IX^e siècle, de nombreuses terres sont mises en culture dans tout le Pays de Vaud, en permettant l'intensification de la céréaliculture, qui se concentre principalement sur le Plateau¹. La région de Lavaux connaît elle aussi d'importants défrichements à partir de la seconde moitié du XII^e siècle. Ils sont opérés notamment par les moines d'Hautcrêt et de Montheron sur une partie des terres du Dézaley, données entre 1141 et 1182 par les évêques de Lausanne Guy de Maligny et Amédée de Clermont pour y développer la vigne, culture déjà existante sur le coteau².

Délimitée par les cours d'eau de la Lutrive et de la Veveyse et sillonnée par de nombreux autres torrents à débit plus ou moins faible, la région de Lavaux accueillait plusieurs moulins, dont quatre étaient établis le long du Forestay. Coulant du lac de Bret, ce ruisseau actionnait les deux moulins de Nanciau et de la Raisse (au nord de l'actuelle autoroute), celui de Chexbres puis, au bord du lac, celui de Rivaz³.

La première mention d'un moulin au pied de la cascade du Forestay à Rivaz date de 1420, dans un acte qui atteste une redevance due par le meunier Jean Ruchonnet au seigneur Henri de Menthon. Outre le nom du tenancier, ce document nous renseigne également sur l'emplacement et l'état du moulin, qui se compose d'un seul bâtiment sis « sous le pont de pierre de Chexbres » au bord du lac, en amont de « la route publique tendant à la ville de Lausanne »⁴.

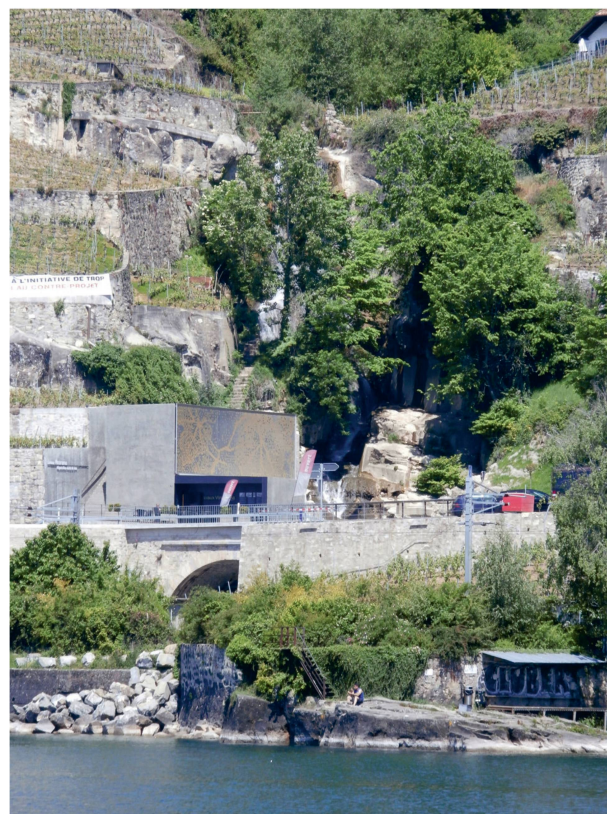
Plusieurs membres de la famille Ruchonnet, originaire de Rivaz, se succèdent à la tête du moulin jusqu'au XVI^e siècle, payant un cens annuel aux seigneurs de Menthon puis à LL. EE. de Berne. Plusieurs reconnaissances aux seigneurs de Menthon sont documentées entre 1420 et 1638⁵, date à laquelle les autorités bernoises revendiquent le cens annuel pour l'usage du cours d'eau du moulin sous le village de Rivaz, devenu en 1586 propriété de la Ville de Lausanne. C'est finalement au bailli que la redevance annuelle sera payée par les meuniers de Rivaz⁶.

Aucune représentation du site avant le XVIII^e siècle n'étant connue, on ignore jusqu'à présent à quel moment le moulin de Rivaz est doté d'un deuxième bâtiment. Les deux édifices existaient en 1726, car ils apparaissent sur un « plan du chemin du Dézaley »⁷. A la fin du siècle, c'est Jean-Antoine Linck⁸, peintre et graveur originaire d'Allemagne installé à Genève dès 1778, qui nous livre une représentation du site⁹ (**fig. 2**). Bien qu'il soit certainement idéalisé, le tableau de Linck témoigne de cette transformation : il montre le site occupé par deux bâtiments, les deux se trouvant en amont du chemin, adossés à différents niveaux aux rochers abrupts et boisés, devant lesquels un pont de pierre franchit l'embouchure du Forestay.

A l'indépendance du Pays de Vaud, les moulins deviennent propriété du nouvel Etat. En 1816, ils sont vendus à un maître meunier alémanique, un nommé Samuel Muller (*sic*), originaire de Goldiwil dans le canton de Berne¹⁰, qui, en proie à des difficultés, le revend deux ans plus tard¹¹. Des problèmes financiers continuent de marquer l'établissement de Rivaz dans les décennies suivantes. Les moulins sont misés par voie d'enchères publiques à plusieurs reprises entre 1818 et 1870¹², en passant entre les mains de différents propriétaires.

Agrémenté par un jardin et une vigne, le domaine est doté au fil des années de nouvelles infrastructures, à savoir un logement et une remise, puis une forge, une pinte, une cave et une écurie¹³.

Une vue lithographiée publiée par la maison Godefroy Spengler & Cie de Genève (**fig. 3**) et un plan cadastral de la commune de Puidoux témoignent de l'état du site vers 1830 (**fig. 4**). Les deux bâtiments apparaissent alors



1 Le site des anciens moulins de Rivaz aujourd'hui (photo A. Panigada).

séparés par une nouvelle route, récemment construite pour remplacer l'ancien chemin devenu trop étroit, dont le tracé est encore visible. Une troisième construction plus modeste, probablement la remise, est située en aval de l'ancien passage ; la forge, la pinte et la cave aménagées plus tard trouvaient vraisemblablement place à l'intérieur des bâtiments existants.

Pendant le Moyen Age et l'époque moderne, l'activité meunière n'évolue guère. Demeurant longtemps témoin d'un savoir-faire artisanal, elle est le plus souvent liée à une exploitation de type familiale et de caractère mixte¹⁴. En effet, au cours du XIX^e siècle encore, les paysans subviennent généralement à leurs besoins en exerçant plusieurs activités. A Lavaux, la majorité des exploitations pratiquent tout à la fois la viticulture, l'agriculture et l'élevage sur les hauts des crêtes. Il n'est enfin pas inhabituel qu'un laboureur soit en même temps vigneron, forgeron et meunier¹⁵.

Si la seconde moitié du XIX^e siècle représente pour l'agriculture vaudoise une période prospère, elle marque également le début de l'industrialisation. Face au progrès, le secteur agricole rétrécit : comme d'autres exploitations rurales, la meunerie est confrontée à la concurrence des



2 Jean-Antoine Linck, Vue des Moulins et cascade de Saint-Saphorin et de Cully, fin du XVIII^e siècle, huile sur toile, 37 x 48 cm, (© SIK-ISEA, Zurich).

produits étrangers, dont le développement des transports permet une circulation accrue. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, de nombreux moulins disparaissent; d'autres, en ayant les moyens de se moderniser, se transforment en entreprise commerciale. C'est le cas des moulins de Rivaz, qui, demeurant sur le lieu même de l'ancien établissement rural, acquièrent au tournant du XX^e siècle une dimension industrielle¹⁶.

DU MOULIN À LA MINOTERIE

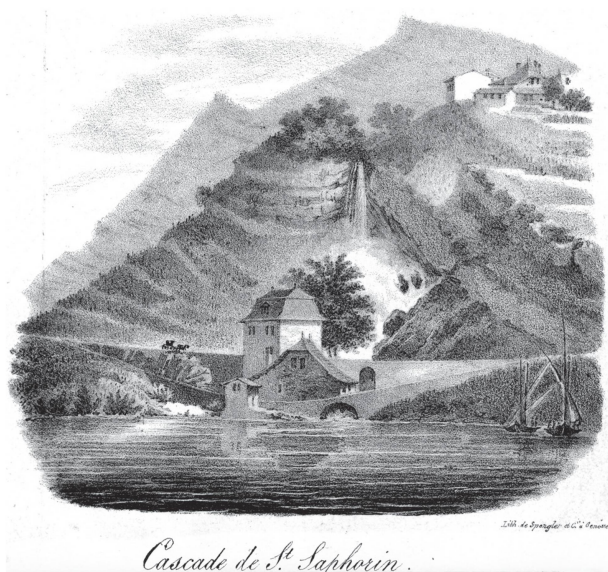
Dès la fin du XIX^e siècle, les moulins de Rivaz sont désignés comme les «moulins Grellet», du nom de leurs propriétaires, Georges-Louis Grellet puis son fils James. Conseiller communal de la ville de Lausanne, en 1870 Georges-Louis Grellet devient le propriétaire de la boulangerie du Tunnel, qu'il gère avec son frère¹⁷. La même année, il achète les moulins de Rivaz, mis en vente par leur ancien meunier et propriétaire Jean-Pierre Gessler. L'annonce de vente souligne l'accès facile à la propriété, qui se trouve à proximité de la gare de Rivaz-Saint-Saphorin, halte de la ligne de chemin de fer qui, dès 1861, traverse la région en direction du Valais¹⁸.

La nouvelle direction apporte à l'établissement de Rivaz les premières modifications importantes. En 1903, pour le

compte de Grellet père, la Compagnie générale de navigation fait aménager un débarcadère à l'embouchure du Forestay, desservant directement les moulins. La même année, une convention est passée avec la Société électrique de Châtel «pour la fourniture aux moulins d'une force de 50 chevaux destinée à suppléer à l'insuffisance des eaux du Forestay»¹⁹. En 1908, James Grellet reprend l'activité de son père, achetant les moulins que celui-ci avait mis en vente, «avec leur bordereau industriel et les terrains qui en dépendent», accès direct au lac pour le transport des marchandises, «turbines hydrauliques 40 HP» et «force électrique 30 HP»²⁰.

Ainsi, au début du XX^e siècle les moulins de Rivaz deviennent l'«une des principales minoteries de la Suisse romande»²¹. Dernier propriétaire des anciens moulins de Rivaz, James Grellet décède en avril 1916²². Ses descendants répudient la succession et, un an plus tard, les immeubles sont mis en vente par l'Office des faillites de Lavaux²³ et sont achetés par une nouvelle société: la Minoterie Coopérative du Léman.

La Minoterie Coopérative du Léman (MCL) trouve son origine dans le conflit qui oppose les boulangers et les coopératives de consommation. En 1910 en effet, l'Association suisse des patrons boulangers institue le «livre de contrôle», mesure visant à interdire aux meuniers de vendre la farine aux coopératives produisant et vendant du pain. L'Union suisse des coopératives de consommation



3 Vue de la cascade de Saint-Saphorin depuis le lac, lithographie Godefroy Spengler & Cie, 1827 (© MHL).



4 Plan du territoire de la commune de Puidoux, cercle de St Saphorin, District de Lavaux, levé par le Commissaire Etienne Louis Georges père, 1830 (ACV, Gb 148/c F1).

(USC) réagit promptement à ce boycott en fondant une minoterie coopérative (*Mühlengenossenschaft schweizerischer Konsumvereine*, MSK), qui achète en 1912 la *Stadtühle* de Zurich, le plus grand moulin de Suisse²⁴. La vente des moulins de Rivaz en 1916 est l'occasion de créer une société équivalente en Suisse romande. En 1917, les sociétés de consommation de Lausanne et de Vevey s'unissent pour acheter les moulins Grellet; la nouvelle Minoterie Coopérative du Léman entre en fonction en juin de la même année²⁵, déjà dotée de «quelques nouvelles machines»²⁶. Dès lors, les installations ne vont cesser de se développer²⁷.

Dans les années 1920-1930, la MCL entreprend la construction de silos à blé. Ces chantiers s'accompagnent de travaux d'élargissement de la route cantonale entre Lausanne et Vevey, débutés en 1927 et dont les coûts (50 000 francs) sont répartis entre l'Etat et la Minoterie²⁸. Une voie de chemin de fer reliant directement l'usine à la gare de Rivaz-Saint-Saphorin est aussi construite, son financement étant pris en charge par les Chemins de fer fédéraux²⁹.

Le site subit dès lors une transformation considérable. Les édifices en amont de la route sont partiellement détruits pour faire place au nouveau tracé, tandis que ceux en aval vont s'étaler vers l'est avec la construction des silos, dont les volumes sont érigés au-dessus du lit du Forestay, privant ainsi les observateurs de la vue de la cascade depuis le lac.

Ces travaux d'agrandissement comportent également la destruction de l'ancien pont en pierre (fig. 6-7).

Dans les années 1940, les mesures d'économie de guerre prises par la Confédération obligent la minoterie à accroître ses réserves de blé, entraînant la construction d'un troisième groupe de silos. Les installations mécaniques des moulins sont modernisées et un bâtiment administratif avec deux logements est construit en 1941.

Dans l'après-guerre, la MCL connaît une période de forte croissance. Les espaces de stockage ne suffisent plus et, au début des années 1950, des crédits sont accordés par le Conseil d'administration de l'entreprise pour la construction de nouveaux volumes et pour la mise aux normes de ses installations³⁰. Entre 1953 et 1956, les derniers vestiges des anciens bâtiments se situant en aval de la route font place à une nouvelle aile ouest en béton armé, haute de 24 m (8 étages) pour une longueur de 41,50 m³¹.

Durant la première moitié du XX^e siècle, le progrès technique permet une véritable modernisation des moulins, avec notamment l'introduction de l'électricité pour actionner les machines. La mécanisation entraînant l'accroissement de la production, l'établissement prospère et s'agrandit, se transformant en entreprise industrielle.



5 René Auberjonois, *Le vignoble à Lavaux*, 1919, huile sur toile, 33 x 38,5 cm (© Kunstmuseum Basel).

UN SITE PITTORESQUE

Le développement des moulins de Rivaz contribue considérablement à la transformation du site, car ses modifications successives en changent radicalement l'aspect. Aux yeux des observateurs des XVIII^e et XIX^e siècles, la cascade du Forestay et les édifices sis à ses pieds apparaissent le plus souvent comme une note insolite dans le « spectacle monotone »³² du vignoble. Plusieurs guides de l'époque témoignent de ce regard, qui qualifie généralement le site de « pittoresque ». C'est le cas du géologue allemand Johann Gottfried Ebel, auteur en 1793 de l'un des guides sur la Suisse les plus populaires du XIX^e siècle : il remarque « près du grand chemin une cascade d'un effet très pittoresque au printemps et après de longues pluies »³³. Ou encore d'un guide de Vevey publié en 1855, où l'auteur mentionne le moulin de Rivaz et « la belle chute », en appréciant en particulier sa fraîcheur « sur cette route brûlante »³⁴.

Marquant une césure évidente dans le coteau, le ravin creusé par le Forestay et la cascade qui tombe des rochers surplombant le lac sont des éléments structurants du paysage ; le moulin sis aux pieds de la chute ajoute au charme pittoresque du lieu, les deux fonctionnant comme point de repère, autant pour les riverains que pour les visiteurs de passage.

Si la cascade et les « anciens moulins » sont encore mentionnés dans un guide de Chexbres en 1913³⁵, l'image

du site va être profondément modifiée par le développement des moulins. En témoigne par exemple une œuvre du peintre vaudois René Auberjonois en 1919 (**fig. 5**) où sont représentés les bâtiments de la nouvelle minoterie de Rivaz³⁶. Le site est vu depuis l'est : on distingue sur la droite la pente et les terrasses étagées, tandis qu'à gauche on aperçoit la voie ferrée ; le peintre place les édifices de la minoterie au centre de la composition, soulignant ainsi leur présence imposante au milieu du vignoble. Tout comme le chemin de fer, ils sont la marque d'un progrès qui s'empare des zones rurales à proximité des centres urbains.

Si l'activité florissante de la minoterie fait l'orgueil de la région, son emprise sur le site modifie durablement le paysage et sa perception. Par des agrandissements successifs, les bâtiments occupent de plus en plus de place au bord du lac, allant jusqu'à masquer la cascade. Bientôt, les immeubles de la minoterie seront qualifiés de vilains ou de « verrues » déparant le paysage du beau vignoble³⁷.

En 1960, une nouvelle loi fédérale sur le blé est adoptée : dans un contexte international tendu suscitant la crainte d'une nouvelle guerre, la Confédération décide la décentralisation de ses réserves de céréales, obligeant les entreprises privées à en stocker une partie. Pour répondre à ces nouvelles exigences, la MCL projette la construction d'un quatrième silo : construit en béton, de 17,50 m de diamètre sur 52 m de haut, il serait érigé sur le site de Rivaz au bord de la route cantonale, occupant partiellement le lit du

Rivaz. Minoterie Coopérative du Léman.

63



9 Le Vinorama vu depuis l'est
(photo A. Panigada).

LAVAUX-VINORAMA

La démolition des moulins de Rivaz coïncide avec les démarches pour l'inscription de Lavaux à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui aboutit en 2007. Selon les exigences de l'organisation internationale, le dossier de candidature doit comprendre un plan de gestion du site, dans lequel doit être précisée «la manière dont l'intégralité et l'authenticité du Bien et sa valeur universelle exceptionnelle devraient être préservées»⁴². Défini comme un instrument «évolutif», ce plan devrait garantir le maintien des qualités universelles et exceptionnelles du site, tout en favorisant une évolution harmonieuse et en sauvegardant «(et si possible [en] améliorant) ses qualités d'origine»⁴³. Le dossier de candidature de Lavaux met ainsi en évidence la démolition du site industriel de la minoterie de Rivaz, opérée entre 2004 et 2006. Cette démarche, qui entend répondre aux exigences fixées par l'UNESCO, témoigne de manière évidente de la volonté de redéfinir l'image du site: on efface son passé industriel pour revaloriser le paysage viticole et son unité.

Swissmill SA cesse toute activité à Rivaz en 2001 et l'entreprise abandonne définitivement le site. En 2002, l'ensemble des bâtiments et des terrains de la minoterie est acheté par une fondation créée l'année précédente. Présidée par Vincent Chappuis, vigneron, ancien syndic de Rivaz et député vaudois, la Fondation des Moulins

de Rivaz s'engage, après la démolition des immeubles de la minoterie, à réhabiliter le site et à le réaffecter en zone d'utilité publique⁴⁴.

Deux concours d'architecture sont ouverts par la fondation en 2003 et en 2006, pour créer un lieu dédié à la découverte de la vigne et du vin. Baptisée «Lavaux Vinorama» et inaugurée en 2010, la nouvelle construction prend place à l'emplacement d'anciens garages, en amont de la route cantonale, tandis que dans l'espace en aval de celle-ci, un parking et de nouvelles parcelles de vignes sont aménagés⁴⁵. Elle se compose de deux bâtiments: le premier, parallèle à la route, se présente comme un volume monolithique, dépourvu d'ouvertures; avec un toit planté de vignes, il se confond presque avec les rochers et les murs de soutènement des vignes qui l'entourent. Le second corps de bâtiment, parallèle au cours d'eau, se détache au contraire des parois rocheuses et, tout en s'y intégrant discrètement, marque son identité; à l'est, sa façade est caractérisée par une installation de l'artiste Daniel Schlaepfer, une toile d'acier sur laquelle sont fixés des éléments de laiton et acier, dessinant des feuilles de vigne pixelisées (fig. 9). Le bâtiment accueille un bar, un espace de dégustation, une salle de projection et une salle de conférence. La construction du nouvel édifice a été accompagnée d'une réhabilitation paysagère et écologique du lieu: le Forestay est remis à ciel ouvert et des enrochements ont été disposés le long de son parcours jusqu'au lac, recréant ainsi un milieu plus naturel⁴⁶.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les moulins demeurent une exploitation artisanale dont les bâtiments gardent des dimensions modestes, s'intégrant dans le contexte rural du vignoble. Animé par la présence du moulin et de la cascade du Forestay, le site est un lieu pittoresque : il est perçu comme tel dès le XVIII^e siècle et jusqu'à ce qu'il acquiert une dimension industrielle au tournant du XX^e siècle. Dès les années 1950, la prise de conscience patrimoniale change la perception du paysage. La minoterie de Rivaz, dont le développement au cours des décennies a transformé radicalement le site, ne rencontre plus la faveur de l'opinion publique : ses structures industrielles sont désormais jugées en contradiction avec la valeur culturelle et esthétique de Lavaux. Ainsi, en vue de la candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, le site est réaffecté avec la construction d'un lieu consacré à la promotion des vins de la région : le Vinorama (nom qui évoque de manière éloquente la mise en spectacle du vin), dont les bâtiments beaucoup moins imposants valorisent le paysage viticole environnant. Patrimoine industriel faisant partie de l'histoire économique de la région, la minoterie de Rivaz n'a pas survécu aux exigences de préserver l'unité paysagère du vignoble.

NOTES

- ¹ *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, tome 3: Les artisans, Lausanne 1972, p. 5-11.
- ² *Les 450 vendanges de la Ville de Lausanne*, dir. par Gilbert COUTAZ, Lausanne 1987, p. 85-88.
- ³ ERIC MULLER, *Puidoux au cœur de Lavaux. Chronique d'une commune vaudoise*, Puidoux 1982, p. 99-100.
- ⁴ Écrit en latin, une traduction de ce document est publiée dans une brochure commémorant le trentième anniversaire de la MCL (*Minoterie Coopérative du Léman Rivaz, 1917-1947*, [s.l.] 1947, p. 8).
- ⁵ Notamment en 1442, par la veuve de Jean Ruchonnet à François de Menthon, et en 1489 par Antoine Ruchonnet, fils de Jean, à Jean de Menthon (*Minoterie* 1947 [cf. note 4], pp. 7-10).
- ⁶ Par un acte datant de 1638, les autorités bernoises refusent les réclamations de la Ville de Lausanne au sujet du cens et annulent « l'abergement fait en 1585 » (AVL, fonds Poncer 96, fiefs des seigneurs de Menthon, cit. in *Minoterie* 1947, [cf. note 4], p. 10).
- ⁷ ACV, GC 592 A, plan du chemin du Dézaley, 16 août 1726. Voir *Les 450 vendanges* (cf. note 2), p. 93.
- ⁸ Sur ce peintre, voir les notices biographiques publiées par l'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA) : <http://www.sikart.ch/KuensterInnen.aspx?id=4022925> (consulté le 5 août 2014).
- ⁹ Le tableau de Jean-Antoine Linck (1766-1843) appartient à une collection privée. Inventorié par l'ISEA, il est intitulé « Vue des moulins et cascade de Saint-Saphorin et de Cully » (<http://www.sikart.ch/werke.aspx?id=9975558>, consulté le 5 août 2014).
- ¹⁰ *Gazette de Lausanne (GdL)*, 12 novembre 1816.
- ¹¹ En 1818, par décret du Tribunal du district de Lavaux, les biens du meunier Samuel Muller sont mis à la disposition de ses créanciers, lesquels sont invités « à produire leurs droits et prétentions devant la commission nommée pour la liquidation des biens » (*GdL*, 30 janvier 1818). En 1826, le même tribunal accorde au meunier l'enlèvement du décret (*GdL*, 2 mai 1826).
- ¹² Des ventes aux enchères publiques du domaine des moulins de Rivaz ont lieu en 1856 (*GdL*, 17 avril 1856), en 1867 (*GdL*, 23 novembre 1867) et en 1870 (*GdL*, 2 septembre 1870).
- ¹³ Un jardin, une vigne et un bâtiment servant de remise sont mentionnés dans l'annonce de vente de 1818 ; celui datant de 1856 recense parmi les biens de la propriété une forge et une pinte, tandis qu'une cave et une écurie sont citées dans l'avis de vente de 1870 (voir *supra*, notes 11 et 12).
- ¹⁴ Anne-Marie DUBLER, « Meunerie », *DHS* en ligne, consulté le 5 août 2014.
- ¹⁵ Jean-Louis SIMON, « Viticulture », in *Lavaux : vignoble en terrasses*, Lausanne 2007, p. 129.
- ¹⁶ *Encyclopédie* (cf. note 1) p. 156.
- ¹⁷ Fondée en 1858 par Philippe Ogay, la boulangerie du Tunnel devient en 1899 ainpropriété de la Grande boulangerie et meunerie de Lausanne (*GdL*, 31 janvier 1913).
- ¹⁸ *GdL*, 2 septembre 1870.
- ¹⁹ *GdL*, 28 décembre 1903. L'usine de Châtel-Saint-Denis (Société hydro-électrique Genoud frères & Cie), près de la ville homonyme, est créée « au confluent des deux Veveyse [la Veveyse de Châtel et la Veveyse de Feygère] pendant les années 1895 et 1896 », avec l'objectif

de fournir de l'énergie électrique à la ville de Châtel-Saint-Denis et au district de Lavaux pour « les besoins de l'éclairage » et pour « l'établissement de nouvelles industries » (BTSR 31, 1905, p. 270).

²⁰ GdL, 24 février 1908.

²¹ L'établissement est ainsi défini dans la nécrologie de Georges-Louis Grellet publiée dans le *Journal de Genève* le 19 février 1914.

²² GdL, 28 avril 1916.

²³ GdL, 2 mars 1917.

²⁴ INSA vol. 10, p. 407-408.

²⁵ Sur la fondation de la MCL et son développement voir *Minoterie* 1947 (cf. note 4); *Minoterie Coopérative du Léman (MCL) Rivaz: cinquante ans d'activité 1917-1967*, [s.l.], 1992.

²⁶ GdL, 27 mars 1917.

²⁷ Jusqu'en 1953, la production de la minoterie est axée principalement sur la mouture des blés tendres destinés à la production des farines panifiables. Ensuite, elle se diversifie, d'abord avec la fabrication de fourrages composés pour l'alimentation animale (sous la marque Rivaliment), puis, dès 1962, avec l'introduction de la mouture des blés durs pour la production de semoules destinées aux pâtes alimentaires.

²⁸ GdL, 27 avril 1927.

²⁹ ACV, Fonds Rivalor SA, cote PP 822/85. Voir également *Minoterie* 1947 (cf. note 4), p. 20.

³⁰ « La Minoterie Coopérative du Léman à Rivaz », *Coopération*, 14 avril 1956.

³¹ *Ibid.*

³² Jacques-Louis MANGET, *Description et itinéraire des bords du lac de Genève ou Manuel du voyageur dans la vallée du Léman*, Genève 1822, p. 81.

³³ Johann Gottfried EBEL, *Instructions pour un voyageur qui se propose de parcourir la Suisse de la manière la plus utile et la plus propre à lui procurer toutes les jouissances dont cette contrée abonde*, Zurich, 1811, tome III, p. 316-317.

³⁴ William PRIOR, *Vevey and its environs: a short description of the town and vicinity*, Vevey 1855 (texte anglais et français), p. 43.

³⁵ Jules-Bernard BERTRAND, *Chexbres*, Lausanne 1913, p. 31.

³⁶ La toile, intitulée « Le vignoble à Lavaux », est conservée au Kunstmuseum de Bâle (voir Hugo WAGNER, René Auberjonois. *L'œuvre peint. Das gemalte Werk, Catalogue des huiles, pastels et peintures sous verre*, Zurich/Denges 1987, n° 233, p. 364).

³⁷ Une telle préoccupation est exprimée dès le début des années 1960, lorsque, suite à l'adoption d'une nouvelle loi sur le blé, de nouveaux silos pour le stockage vont être construits sur le site de Rivaz (« La nouvelle législation sur le blé risque de porter atteinte au charme de Lavaux », GdL, 24 avril 1960). En 1988, consacrant une page à la MCL, le périodique *Vevey – Riviera* n'hésite pas à intituler l'article « Du joli moulin au vilain silo » (*Vevey – Riviera* 40, 18 février 1988). L'opinion est répandue: en décrivant la toile d'Auberjonois représentant le site de Rivaz, Christophe Flubacher affirme que le peintre a choisi « le seul site franchement déplaisant de toute la Riviera vaudoise [...] la verrue de Lavaux, cet affreux groupe de hautes bâtisses utilitaires qui ont peu à peu remplacé ce qui dut être un modeste et charmant moulin à eau ! » (Christophe FLUBACHER, *Les peintres vaudois 1850-1950*, Lausanne 2008, p. 28).

³⁸ GdL, 24 avril 1960.

³⁹ GdL, 8 août 1962.

⁴⁰ GdL, 7 septembre 1965.

⁴¹ GdL, 28 juin 1975.

⁴² Dossier de candidature de Lavaux au Patrimoine mondial de l'UNESCO (<http://www.lavaux-unesco-inscription.ch/ailu5.pdf>, consulté le 5 août 2014).

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Sur la fondation Les Moulins de Rivaz et les démarches relatives à la réhabilitation du site, voir les communiqués de presse publiés sur le site du Vinorama: <http://www.lavaux-vinorama.ch/communiqués.php> (consulté le 5 août 2014).

⁴⁵ Le Vinorama est conçu par le bureau d'architecture Fournier-Maccagnan à Bex. Sur la démarche architecturale, voir Sandra MACCAGNAN, « Démarche architecturale – Bâtiment Minergie », communiqué de presse, 6 juin 2006 (<http://www.fourniermaccagnan.ch>, consulté le 5 août 2014).

⁴⁶ Voir le site de la société Hinterman & Weber (<http://www.hintermannweber.ch>, consulté le 5 août 2014).